

valoir et de nous dire ce qu'ils entendent faire pour aider le pays en ces temps difficiles.

Ces jours derniers, on a expliqué en détail à la Chambre le régime de pension à participation que préconise le parti libéral, mais le premier ministre n'a pas été impressionné.

**L'hon. M. Starr:** La population non plus!

**L'hon. M. Pearson:** Le compte rendu en témoignera. Il est facile de démontrer qu'il s'agit d'un bon régime d'assurance à participation et qu'il sera plus avantageux et plus équitable pour les pensionnés que tout ce que le gouvernement pourra présenter. Lorsque ce programme a été annoncé le 5 janvier 1962, il visait à l'établissement de pensions contributives d'au moins \$75. Le gouvernement a réagi. Nous savons maintenant pourquoi le discours du trône a été modifié à la dernière minute. C'est à cause du régime que nous avons annoncé, qu'il s'est mis à changer le sien.

Les conservateurs ont alors proposé leur propre régime à participation en demandant à la Chambre de majorer les pensions de dix dollars, soit de les porter de \$55 à \$65. Soit dit en passant, notre régime d'assurance à contribution se fondait sur la pension minimum actuelle de \$55. Lorsque le gouvernement a augmenté la pension ou plutôt lorsqu'il a recommandé au Parlement de la porter à \$65, nous aurions pu, si nous avions manqué de sérieux, surenchérir de \$20 et demander qu'elle soit d'au moins \$85 par mois. (*Éclats de rire*) J'imagine sans peine ce que les chevaliers du rire qui siègent en face—et je suis poli en employant le mot «chevaliers»—auraient dit si nous avions porté le minimum de \$75 à \$85. Nous nous en sommes tenus à un minimum de \$75, mais étant donné que la pension minimum était augmentée de \$55 à \$65, nous allions pouvoir hausser le minimum de nouveau plus tôt que nous ne le prévoyions. C'est une simple question de bon sens et de droiture d'intention; et l'honorable député qui qualifie ce plan de supercherie montre bien de quel bois il se chauffe.

Permettez-moi à présent de vous entretenir d'une proposition qui, elle, est une véritable supercherie. Je veux parler de la proposition que renferme le discours du trône, savoir que le présent gouvernement, en 1962, soit à la veille des élections générales—si jamais il finit par se décider à les annoncer...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Vous avez peur!

**L'hon. M. Chevrier:** Vous alliez les annoncer il y a deux mois. Que vous est-il arrivé?

[L'hon. M. Pearson.]

**L'hon. M. Pearson:** S'il est vrai que les élections n'effraient pas les honorables vis-à-vis, qu'est-ce qui retient le premier ministre de les annoncer (*Applaudissements*). La preuve qu'ils en ont peur, c'est qu'ils ne font qu'en parler. En 1957-1958, des membres du présent gouvernement, qui vient, en cette année 1962, de proposer un régime d'assurance contributive, s'étaient promenés d'un bout à l'autre du pays pour dire à tout le monde qu'ils allaient le faire sitôt élus. Ils allaient le faire sur-le-champ. Ils avaient étudié la question. C'était la chose à faire: garder la pension de base et y ajouter un régime contributif. Le ministre des Finances avait son mot à dire... Mais est-on venu dire aux Canadiens, à ce moment-là: «Nous allons le faire, à condition que la constitution puisse être modifiée»? Bien sûr que non. Le gouvernement n'a soulevé la question d'une modification à la constitution qu'il y a deux ou trois mois. A la veille d'élections, forcé de faire quelque chose, ne serait-ce que sur papier, il a inséré une couple de phrases dans le discours du trône pour dire à la population canadienne: «Nous allons vous accorder telle chose pourvu que nous puissions modifier la constitution.»

Je tiens à dire au premier ministre qu'à n'importe quel moment, au cours des quatre dernières années, le gouvernement, sur la foi des recherches qu'il avait lui-même entreprises, aurait pu rédiger le texte de loi voulu pour ce changement. Il aurait pu demander l'avis des provinces, tout comme il le fait à présent. Ainsi, le gouvernement fédéral aurait su à quoi s'attendre et aurait su quel genre de modification constitutionnelle il pourrait obtenir. L'ont-ils fait? Pas du tout. Ils ont attendu jusqu'à 1962 et ont invoqué l'argument constitutionnel pour se tirer d'embarras, pour trancher le dilemme dont le premier ministre ne cesse de parler.

**L'hon. M. Churchill:** Cela semble vous embêter.

**L'hon. M. Pearson:** Après avoir annoncé la mesure dans le discours du trône, ils viennent de commencer à parler de cette question de procédure, et cet après-midi, le premier ministre a eu l'effronterie d'invoquer, comme excuse de ce retard, le désir du gouvernement de faire modifier la constitution au Canada à cet égard. Il dit que si l'on avait pris ces mesures, on aurait pu modifier la constitution sans s'adresser au Royaume-Uni, ce qui serait la seule raison du retard à mettre en vigueur le plan contributif. Voilà bien la façon la plus ridicule et la plus absurde d'excuser son inertie. Nous connaissons tous, monsieur le président, les efforts tentés par M. St-Laurent, alors qu'il était